



CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE
YAOUNDE UNIVERSITY TEACHING HOSPITAL



DIRECTION GENERALE

SERVICE DES MARCHES

0298

DECISION N° D/CHUY/DG/SM/2025 DU 14 OCTOBRE 2025

PROTANT ATTRIBUTION DU MARCHE N° /M/CHU/DG/CIPM/2025 DU _____
PASSE APRES APPEL D'OFFRES N°009/AONO/CHUY/CIPM/2025 DU 15 SEPTEMBRE 2025
POUR L'ACQUISITION ET L'INSTALLATION D'UN PROGICIEL DE GESTION INTEGREE AU
CENTRE HOSPITALIER ET UNIVERSITAIRE DE YAOUNDE, EN PROCEDURE D'URGENCE

Le Directeur Général,

- Vu la constitution ;
Vu la loi n°2024/013 du 23 décembre 2024 portant loi de finance de la République du Cameroun pour l'exercice 2025 ;
Vu la loi n°2018/011 du 11 juillet 2011 portant code de transparence et de bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques au Cameroun ;
Vu la loi n°2017/010 du 12 juillet 2010 portant statut général des établissements publics ;
Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu le décret n°2024/603 du 25 novembre 2024 portant nomination du Directeur Général du Centre Hospitalier et Universitaire (CHUY) ;
Vu le décret n°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des marchés publics ;
Vu le décret n°2012/076 du 08 mars 2012 modifiant et complétant le décret n°2001/048 du 23 mars 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'Agence de Régulation des Marchés Publics ;
Vu la circulaire n°0001/C/PRC/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire n°00013995/C/MINFI du 31 décembre 2024 portant instructions relatives à l'exécution des Lois des Finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2025,

Décide :

Article 1^e.- La Société **GROUPEMENT ART MEDICAL SARL ET ALLIANCE MEDICAL UNIVERSELLE SARL** ; Tél.: 699 76 01 83/676 369 696 ; N°RCCM : RC YAO/2023/B/1155; NIU : M062318356271W, est déclarée attributaire du marché objet de l'Appel d'Offres National Ouvert N°004/AONO/CHUY/CIPM/2025 du 15 septembre 2025 pour l'acquisition et l'installation d'un progiciel de gestion intégrée au Centre Hospitalier et Universitaire de Yaoundé, en procédure d'urgence, au montant TTC de quarante-sept millions (47 000 000) FCFA et pour un délai d'exécution de soixante (60) jours.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée, publiée au Journal des Marchés (JDM) et communiquée partout où besoin sera. / -

Copie :

- MINMAP, ATCR
- ARMP, pour Info
- DG/CHUY
- AC- CHUY
- SM-CHUY
- Chrono/archives

Yaoundé, le 14 OCT 2025

Le Directeur Général

